

AKTIF LH4

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	AKTIF LH4
Famille du produit	Savon à mains
Usage recommandé	Nettoyant pour les mains.
Fabricant	Laboratoire Hygienex Inc. 6400 Zéphirin-Paquet Québec, Québec, G2C-0M3 (418) 522-2332 www.hygienex.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, (613) 996-6666
Numéro de la FDS	7

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

Classification

Liquides inflammables - catégorie 4

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement :

Attention

Mention(s) de(s) danger(s) :

Liquide combustible.

Prévention :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Stockage :

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination :

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy	64742-48-9	1-5	EC 265-150-3	Sans Objet
Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy	64742-48-9	20-30	EC 265-150-3	Sans Objet

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Identificateur du produit : AKTIF LH4 - Ver. 1

FDS No. : 7

Date de préparation : le 07 décembre, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 01 de 05

Mesures de premiers soins

Inhalation

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Ce produit est formulé pour une utilisation sur la peau mais devrait toujours être immédiatement lavé avec beaucoup d'eau. Cesser d'utiliser si l'irritation et la rougeur se développent. Si les conditions persistent plus que 72 heures, consultez un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 5 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes.

Ingestion

Garder les voies respiratoires dégagées.

NE PAS faire vomir.

Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.

Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Les effets peuvent être retardés, les symptômes peuvent inclure des irritation de la peau.

Une surexposition peut causer une légère irritation des yeux ou de la peau.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Produit chimique sec, eau, mousse, dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Liquide combustible. Peut s'enflammer s'il est chauffé.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Le produit peut créer des conditions glissantes.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre de diatomée, liant universel, sciure (bran de scie)).

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact visuel.

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Fumer, manger et boire devrait être interdit dans le champ d'application.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales règlements.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et loin

Identificateur du produit : AKTIF LH4 - Ver. 1

FDS No. : 7

Date de préparation : le 07 décembre, 2017

Date de la plus récente
version révisée :

Page 02 de 05

de la chaleur et des sources d'ignition.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Une protection oculaire n'est pas nécessaire lors du lavage avec ce produit. En milieu de travail, l'utilisation de lunettes de sécurité est recommandée éviter l'exposition des yeux lors de la manipulation des conteneurs ou pendant le nettoyage des déversements.

Protection de la peau

Non requis, si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Pâte vert.
Odeur	Fruitée
pH	7
Densité relative (eau = 1)	0.944
Autres informations	
État physique	Liquide
Formule moléculaire	Sans objet

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Stable under normal conditions.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy	> 2500 mg/m ³ (rat) (4 heures d'exposition) (vapeur)	> 5000 mg/kg (rat)	> 5000 mg/kg (lapin)

CL50: Sans objet.

Oral ATEmix = 16666.67 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (oral)

Dermal ATEmix = 66666.66 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (dermal)

Corrosion/Irritation cutanée

L'expérience sur les humains montre une très légère irritation.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Identificateur du produit : AKTIF LH4 - Ver. 1

FDS No. : 7

Date de préparation : le 07 décembre, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 03 de 05

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Aucun renseignement trouvé.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Ingestion

Aucun renseignement trouvé.

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Cancérogénicité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Les études ne sont pas disponibles.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Recommandation des méthodes de traitement des déchets:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, à moins dilué ou neutralisé de manière significative.

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

Éliminer conformément à tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Contactez votre agence de l'environnement local, provinciale ou fédérale pour les normes spécifiques.

Recommandation pour emballages non nettoyés:

Ne pas réutiliser les contenants vides.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Produit de nettoyage recommandé:

Eau.

Se reporter à la Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE et Section 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

pour obtenir des informations sur la manipulation et la protection des employés.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65 : Ce produit ne contient aucun produit chimique connu de l'état de Californie pour causer le cancer, les malformations congénitales, ou tout autre préjudice à la reproduction.

Réglementation personnalisée 1

Europe :

European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) : Oui.

European List of Notified Chemical Substances (ELINCS) : Non.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation le 07 décembre, 2017

Signification des CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

abréviations LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health

Références Fiches signalétiques des fournisseurs,

<https://echa.europa.eu/fr/>

<http://www.csst.qc.ca/Pages/index.aspx>.

Autres informations Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les conditions d' utilisation et de la manipulation du produit sont au-delà du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit peu importe son usage et de se conformer à toutes lois et tous règlements fédérales, provinciales et locaux.

Identificateur du produit : AKTIF LH4 - Ver. 1

FDS No. : 7

Date de préparation : le 07 décembre, 2017

Date de la plus récente
version révisée :

Page 05 de 05